

Syndicat C.G.T. des Personnels du Conseil Général du Finistère

32, bd Dupleix, 29196 Quimper cedex

mél : cgt@cg29.fr site web : http://cgt.cg29.free.fr

tél/répondeur : 02.98.52.25.66 fax : 02.98.52.26.59

Quimper, le 23 mai 2008

ANONYMAT: une lutte permanente

Une note du **22 avril 2008** (*) demande aux services d'action sociale de transmettre à la direction une copie de « **TOUS** » les courriers envoyés à l'extérieur du conseil général. Les représentants Cgt à la commission de déontologie sont intervenus, pour demander le respect de l'anonymat des usagers. Il n'y a aucune raison pour que les courriers qui leur sont envoyés, ou ceux dans lesquels ils sont nommés, soient envoyés à d'autres destinataires, et dans un unique but d'analyse de fonctionnement de service. L'application de la note a depuis été précisée, et jusqu'à la fin juin, ces copies doivent être rendues anonymes, aussi bien concernant le nom des usagers que celui des collègues.

INFANTILISATION

Néanmoins l'objectif annoncé de cette étude reste pour le moins obscur. Ces copies vont servir à une étude sur les délégations de signature. Pourquoi est-il nécessaire de faire une copie de « **TOUS** » les courriers à la direction ? Les services ne sont-ils pas capables d'en faire une analyse préalable ? Seront-ils associés à la réflexion future ? L'utilisation du logiciel « Gescour » sera-t-elle étudiée également ?

Quel est le rapport avec l'agenda 21 ?

Faire ces copies demande un travail supplémentaire important : à quoi cela va-t-il servir ?

Le manque d'information sur la finalité de l'étude rend la méthode employée, infantilisante. Les services concernés sont en droit de se demander quel est le sens de leur travail, ne risquent-ils pas d'en être dépossédés en partie ?

Nous avons interpellé la direction à ce sujet.

On n'a pas beaucoup d'sous, mais on a des idées

(*) note reproduite au verso
Syndicat CGT du personnel du Conseil Général du Finistère Bulletin d'adhésion
Nom, Prénom :
Adresse: